



Doc. 14282
24 avril 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, remplacer les mots «le plus rapidement possible» par le mot suivant:

«immédiatement».

Déposé par:

ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE

1. 2017 - Deuxième partie de session

